



Dégradation sur le terrain

Par **biscotte230**, le **06/07/2010** à **16:31**

Bonjour,

Je possède un terrain constructible mais j'habite à l'opposé de la France !!

Dans ce terrain, le voisin a creusé une tranchée pour évacuer ses eaux pluviales et usées sans me demander la permission.

Je voudrais vendre ce terrain qui est devenu trop humide. J'ai fait un constat par huissier en Avril 2010 resté sans réponse!!!!!!!!!!!!!!

Il y a aussi un rû dont les eaux de la commune se déversent.

Pouvez-vous m'aider sur la façon de régler ces litiges

Avec tous mes remerciements.

Cordialement